

Mémoire des travailleurs forcés vietnamiens en France

L'emploi de vingt mille travailleurs indochinois comme main-d'œuvre contrainte et gratuite, après 1940, est longtemps resté un non-événement pour la mémoire collective. Ce long retard, comme les réponses des pouvoirs publics aux survivants, sont un exemple du « trou de mémoire colonial » de la France.

Gilles MANCERON, responsable du groupe de travail « Mémoire, histoire, archives » de la LDH

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, comme pendant la Première, des milliers de travailleurs indochinois ont été réquisitionnés, le plus souvent de force, pour les besoins de la métropole. Celle-ci considérait comme naturel de se servir, selon ses besoins, dans les richesses des territoires coloniaux, qu'il s'agisse du caoutchouc, des minerais ou... d'êtres humains. En 1939/40, environ vingt mille Indochinois ont été transférés en France; alors qu'ils n'avaient guère eu le temps d'être employés avant la défaite, ils ont été ensuite encadrés militairement et utilisés d'une manière contrainte et gratuite, qui transposait directement sur le sol français le statut des indigènes des colonies. L'épisode a été largement oublié. On n'a commencé à en parler dans les médias qu'à partir de la parution, en 2009, d'un livre du journaliste Pierre Daum⁽¹⁾.

Quelque quatorze mille de ces travailleurs qui restèrent en France furent obligés, pendant toute la durée de la guerre, de travailler dans une situation de

quasi-esclavage, pour le compte d'entreprises privées françaises où ils étaient affectés par l'administration dont ils dépendaient, la Main-d'œuvre indigène (MOI). Soumis à une discipline stricte, répartis en légions et compagnies dont chacune possédait une prison, logés dans des baraquements, ils ont été victimes de brutalités et emprisonnés à la moindre incartade. Beaucoup furent atteints de tuberculose pulmonaire ou osseuse, et plus de mille moururent avant la libération de la France.

Travailler dans l'exploitation et la violence

Dans les rizières de Camargue – où ils ont pourtant implanté, grâce à leur savoir-faire, une culture du riz qu'on croit souvent y être une « production camarguaise traditionnelle » –, même au cœur de l'hiver, on ne distribuait des bottes qu'aux travailleurs européens, pas aux Indochinois. Leur maigre argent de poche était quelque vingt fois moindre que le salaire des premiers, et, quand la journée de travail des Européens s'achevait, les Indochinois devai-

ent travailler encore. Alors qu'ils étaient mal nourris et surexploités, on retrouve dans les archives (certaines, conservées au Centre des archives d'outre-mer, ne sont pas encore classées; d'autres pourraient avoir été détruites) les traces de mille trente-cinq condamnations pour des motifs comme: « vol de récolte », « pêche », « chasse sur terrain d'autrui sans permis », « mendicité », « refus d'obéissance », « évasion de camp » ou « abandon de travail »⁽²⁾.

Certes, cela s'est passé dans un moment particulier de notre histoire, celui où la France était occupée, un moment marqué, on le sait, par d'autres discriminations et d'autres complicités de crimes aux conséquences encore plus vastes. Mais cela a été aussi rendu possible par l'installation durable, dans la société française, à l'époque coloniale, d'un certain nombre de préjugés. Portés y compris par les institutions de la III^e République, ceux-ci étaient répandus à l'époque aussi bien dans les institutions vichystes que chez la plupart des résistants. Ils n'ont malheureusement pas

(1) Pierre Daum, *Immigrés de force. Les travailleurs indochinois en France (1939-1952)*, préface de Gilles Manceron, Solin/Actes Sud, 2009. A signaler aussi, de Nguyen Van Thanh, *Saigon-Marseille aller simple*, éditions Elytis, 2012.

(2) Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence, Slotfom/III/82.

disparu avec les indépendances, et ont continué à circuler dans notre société. L'oubli dans lequel cet épisode est tombé en est un symptôme.

Un livre publié à Hanoi en 1996 par un de ces anciens travailleurs requis, Dang Van Long, relate, par exemple, les accidents dramatiques intervenus dans les usines d'armement, filatures et chantiers forestiers, dans l'indifférence totale des chefs, l'absence complète de soins et une situation de violence extrême de la part d'un encadrement constitué parfois d'anciens légionnaires. On y voit des hommes affamés, contraints de se nourrir de plantes sauvages ou de rats capturés à la sauvette, humiliés, battus, emprisonnés et assassinés parfois froidement à la première récrimination. L'auteur relate, par exemple, le fait que dans une fabrique de soie artificielle à La Voulte, un jour, cinq ouvriers ont été ensevelis sous la ruine qui leur servait de logement.

Le fait colonial et ses paradoxes

Plusieurs centaines de ces travailleurs, encadrés militairement, ont été envoyés pour travailler sur des chantiers à Oran, mais la plupart ont été affectés auprès d'entreprises françaises, en particulier Péchiney à Salin-de-Giraud, Francolor à Saint-Clair-du-Rhône, en Isère, Kuhlmann à Oissel, en Seine-Maritime, la Poudrerie nationale de Bergerac, ou Berliet, à Villeurbanne. Leur sort ne s'est pas radicalement transformé à la Libération de la France. A Bergerac, en février 1945, les travailleurs de la poudrerie ont manifesté contre le responsable vichyste de leur camp, mais celui-ci a fait venir la troupe ayant arrêté dix-sept travailleurs, et ouvert le feu dans le réfectoire, faisant un mort. A Lyon, au mois de mai, des travailleurs indochinois en grève qui demandaient la mise en jugement des responsables de leur sort durant la guerre ont été arrê-

tés et sévèrement passés à tabac. En même temps, ils soutiennent alors l'indépendance de la République du Viêt-nam, proclamée le 2 septembre 1945, et sont victimes de la répression d'un gouvernement auquel participent les communistes français, qui votent alors tous les crédits pour l'envoi des corps expéditionnaires en Indochine. Dans le contexte, ensuite, du début de la guerre d'Indochine (bombardement de Haïphong, le 23 novembre 1946; départ des communistes du gouvernement français, en mai 1947), leur rapatriement est décidé par les autorités françaises. En 1948, quelques centaines de « meneurs », d'abord regroupés à Bias, dans le futur camp de harkis du Lot-et-Garonne, sont embarqués manu militari vers le Viêt-nam, et, comme on craint qu'ils y deviennent des cadres du Viet-Minh, sont internés sur place, dans des camps.

Le paradoxe de l'histoire de ces hommes est qu'après avoir été contraints de venir en France, certains ont trouvé, après 1945, dans la société française, des possibilités d'épanouissement social et professionnel, souvent à la suite de rencontres avec des femmes françaises, et ont souhaité s'y insérer pour chercher un meilleur avenir et échapper aux blocages du système colonial. Quelque trois mille d'entre eux y sont demeurés, y compris après la fin de la guerre d'Indochine en 1954, et la réunification du Viêt-nam en 1976. On compte même, parmi eux, un artiste plasticien de renommée internationale, Le Ba Dang. Pour ces hommes qui ont voulu rester en France malgré toute l'injustice dont ils y avaient été victimes, l'attrait pour d'autres aspects, qu'ils ont découverts, de ce dont cette société était aussi capable par ailleurs, a dépassé leur rejet de la politique coloniale. Ils ont senti qu'ils pouvaient être perçus en France comme des égaux, à l'opposé de la situation coloniale

« Pour ces hommes qui ont voulu rester en France malgré toute l'injustice dont ils avaient été victimes, l'attrait pour d'autres aspects de la société, qu'ils ont découverts, a dépassé leur rejet de la politique coloniale. Cet attrait a surpassé, en eux, la nostalgie de leur propre patrie. »

où ils restaient des « nga que » et des indigènes. Cet attrait a surpassé en eux la nostalgie de leur propre patrie. C'est cela aussi, la rencontre provoquée par le fait colonial, et sa complexité.

Enfin une reconnaissance des travailleurs ?

Ces dernières années, une série d'initiatives mémorielles ont été prises, qui ont encouragé un début de prise de conscience. Des enfants de ces travailleurs ont mis en place un « mémorial virtuel » sur Internet, avec le projet d'établir la liste de l'ensemble des hommes qui ont subi ce sort et de rassembler le maximum de documents sur leur histoire⁽³⁾. Plusieurs municipalités ont fait des gestes forts. A commencer par celle d'Arles, qui a organisé en décembre 2009 une série de cérémonies commémoratives et de rencontres pour reconnaître enfin le sort réservé à ces travailleurs, et rendre hommage à leur apport essentiel à l'économie de la Camargue. Les villes de Miramas / Saint-Chamas, dans les Bouches-du-Rhône, ont organisé en octobre 2011 un hommage aux travailleurs qui ont été employés sans salaire à la poudrerie nationale de Saint-Chamas, et hébergés au camp Gia Dinh, devenu le centre Carnot à Miramas. Enfin, la ville de Sorgues, après avoir résisté pendant trois ans aux nombreuses sollicitations, dont celle de la LDH du Vaucluse, a enfin organisé en septembre 2012 une journée d'hommage aux nombreux Indochinois contraints qui ont travaillé à l'importante poudrerie locale. En présence d'une centaine de personnes concernées par leur histoire et venues de toute la France, elle a apposé une plaque à l'entrée d'un de leur camp, celui de Bécassière, et accueilli l'exposition itinérante « Indochine de Provence, le silence de la rizière », qui dévoile les conditions de vie de ces travailleurs et leur sort à cette

(3) Voir travailleurs-indochinois.org.

(4) Renseignements : association Histoires vietnamiennes, 22, rue Henri René, 34000 Montpellier. Tél. 06 61 76 33 12; histoiresvietnamiennes@orange.fr.



© PHAM VAN NHAN

époque. Une autre exposition, qui a été montrée pour la première fois dans l'Hérault en février 2011, a commencé à voyager dans toute la France, accompagnée de colloques, conférences et projections de films, et d'une mallette pédagogique spécialement conçue pour les enseignants⁽⁴⁾.

Mais l'Etat est demeuré sourd à toutes les demandes de pensions de retraite, pour les années passées à travailler en France dans ces conditions. Les entreprises privées qui ont employé les travailleurs étaient explicitement exonérées de toute cotisation patronale au titre des assurances sociales, et l'Etat n'a pris aucune mesure pour compenser cela par la suite. En 1991, le ministre du Budget, Michel Charasse, a répondu par une fin de non-recevoir à l'interpellation d'un Comité de soutien aux anciens travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France, composé notamment de personnalités qui s'étaient engagées pour l'indépendance du Viêt-nam, comme Laurent Schwartz, Madeleine Rebérioux, et de spécialistes du Viêt-nam, comme Daniel Hémyry: «*Les travailleurs indo-*

chinois n'ont pas, à l'époque de leur réquisition, été affiliés au régime général de sécurité sociale et n'ont donc pu, de ce fait, acquérir un droit à pension, ni au titre du régime général vieillesse, ni au titre du régime complémentaire de l'Ircantec»...

Un travail symbolique à l'œuvre

Les porte-parole de ce comité, Hoang Nghinh et Tran Van Con, sont morts depuis. Bien que ces anciens travailleurs forcés soient de moins en moins nombreux, le ministre des Anciens Combattants, le 4 septembre dernier, n'a pas non plus envisagé un geste financier de l'Etat – quand le député du Nord Jean-Jacques Candelier lui a posé une question écrite demandant «*quelles mesures [il] compte prendre afin que la France reconnaisse officiellement sa responsabilité dans le drame inhumain enduré par les travailleurs forcés d'Indochine, et [s'il] compte procéder à une indemnisation des familles*». Ne serait-ce que pour accorder une pension de retraite aux derniers survivants de ces travailleurs pour ces années de quasi-escla-

Environ quatorze mille travailleurs indochinois furent obligés, pendant toute la durée de la Seconde Guerre mondiale, de travailler dans une situation de quasi-esclavage, pour le compte d'entreprises privées françaises. Ils ont été victimes de brutalités et emprisonnés à la moindre incartade.

vage, dont les caisses de sécurité sociale ne gardent – et pour cause – aucune trace.

Au moins le ministre s'est-il déclaré prêt à soutenir «*une mesure symbolique, comme la réalisation d'une plaque ou l'érection d'une stèle [...] qui viendrait à émaner d'une collectivité territoriale ou d'une association*». L'association Mémorial pour les ouvriers indochinois (MOI), créée en décembre 2011 par des enfants ou petits-enfants de ces travailleurs en vue de l'érection d'une stèle en Camargue, à Salin-de-Giraud, attend donc de l'Etat un soutien rapide. Le projet d'une sculpture de taille d'homme, avec son socle, a été conçu par l'artiste Le Ba Dang. Un terrain a été promis par la municipalité d'Arles, dans un parc de Salin-de-Giraud, qui dépend d'elle. Il ne reste plus qu'à fixer une date d'inauguration proche, pour que les derniers de ces travailleurs vietnamiens de cette époque puissent y assister. Ce serait un signe que la France, même avec beaucoup de difficultés, de réticences et de retard, est enfin prête à regarder avec lucidité cette période coloniale de son histoire. ●